



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à l'autorisation de rechargement massif sur le secteur de Villeroy-Listel dans le cadre de l'opération de protection et d'aménagement durable du Lido de Sète à Marseillan au titre de la Loi sur l'eau et à la Déclaration d'Intérêt Général présentée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau

Durée de l'enquête publique : du jeudi 8 août 2013 jusqu'au mardi 10 septembre 2013 inclus soit pendant 34 jours consécutifs.

Cette enquête est organisée par l'arrêté préfectoral n°2013-I- 1439 du 18 juillet 2013

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est M. Daniel GUIRAUD, Officier supérieur de l'Armée de l'Air, retraité.

Informations :

Les responsables du projet auprès desquels des renseignements sur ce dossier peuvent être collectés sont Dominique SALASSE et Patrick ARMENIO : Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau – Service Espaces Naturels – 4 avenue d'Aigues – BP 600 – 34110 Frontignan Cedex.

Téléphones : 04.67.46.47.08. ou 04.67.46.47.10.

Télécopie : 04.67.46.47.47.

Mails : (d.salasse@thau-agglo.fr) et (p.armenio@thau-agglo.fr)

Siège de l'enquête :

Le siège de l'enquête est la Mairie de SETE située : **20 bis rue Paul Valéry – 34200 SETE** (tel : 04.99.04.70.00)

A titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux de la Mairie sont les suivants :

- du lundi au jeudi : **de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45**
- le vendredi : **de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**

Dossier d'enquête :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique (avec son étude d'impact) auprès du **Préfet de l'Hérault**, à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, au bureau de l'environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

L'étude d'impact inhérente au dossier sera consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault: <http://www.herault.gouv.fr> et sur celui de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard : <http://www.gard.gouv.fr>

Par ailleurs, le public pourra aussi prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, du dossier d'enquête dans les mairies de SETE, du GRAU DU ROI et de MARSEILLAN et pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet. (*uniquement en Mairies de SETE et du GRAU DU ROI*)

Les personnes intéressées, si elles le souhaitent, pourront également adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur au siège administratif de l'enquête, à la mairie de SETE :

M le commissaire enquêteur
Enquête publique unique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et
à la déclaration d'intérêt général
pour le « Projet de rechargement massif sur le secteur Villeroy-Listel »
MAIRIE DE SETE
20 bis rue Paul Valéry
34200 SETE

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Les conseils municipaux des communes de SETE et du GRAU DU ROI seront appelés à donner leur avis au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, dès l'ouverture de l'enquête publique. **Ne pourra être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.**

Permanences :

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public sur le projet en mairies de SETE et du GRAU DU ROI, aux jours et horaires suivants :

Permanences	Horaires
Mairie de SETE	Judi 08 août 2013 de 09H à 12H
Mairie de SETE	Mardi 20 août 2013 de 9H à 12H
Mairie de SETE	Mardi 10 septembre 2013 de 14H à 17H
Mairie du GRAU DU ROI	Mardi 13 août 2013 de 9H à 12H
Mairie du GRAU DU ROI	Mardi 21 août 2013 de 9H à 12H
Mairie du GRAU DU ROI	Mardi 10 septembre 2013 de 9H à 12H

Rapport :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur, à la **Préfecture de l'Hérault**, (Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) et **dans les mairies concernées**. (Sète, le Grau du Roi et Marseillan).

De plus, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que le mémoire en réponse du demandeur seront également publiés sur le site Internet de la Préfecture de l'Hérault et sur celui de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard pour une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête: <http://www.herault.gouv.fr> et <http://www.gard.gouv.fr>

La décision, prise par le Préfet de l'Hérault et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit, d'une part une déclaration d'intérêt général du projet, soit d'autre part une autorisation de rechargement massif sur le secteur Villeroy-Listel, après avis du CODERST, à partir du

gisement sableux de la flèche de l’Espiguette, et ce, dans le cadre de la protection et de l’aménagement durable du Lido de Sète à Marseillan assortie, le cas échéant, du respect de prescriptions, soit un refus.

Cet avis au public d’ouverture d’enquête publique sera publié sur le site Internet de la Préfecture de l’Hérault (<http://www.herault.gouv.fr>) et sur celui de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (<http://www.gard.gouv.fr>) et sera également affiché par le maître d’ouvrage, la Communauté d’Agglomération du Bassin de Thau, à proximité du lieu d’opération conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage, quinze jours au moins avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute sa durée ; il sera également, dans les mêmes délais, publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l’Hérault et du Gard.

